

Réf: Dossier N° : 16523

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ETABLISSEMENTS CAMARA MAMADOU »

Siège social : ABIDJAN - ADJAME GARE RUE MAQUIS, 02 BP 996
ABJ 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Août 2015, et enregistrés au CEPICI le 01 Septembre 2015, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ETABLISSEMENTS CAMARA MAMADOU » .

Objet: Transport public de personnes et de marchandises, le service courrier express, la vente, la location et l'achat de véhicule, l'importation et la vente de pièces de rechange, formation et éducation ; Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - ADJAME GARE RUE MAQUIS, 02 BP 996 ABJ 02

GERANT: Monsieur CAMARA MAMADOU .

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-20118 du 01/09/2015 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7405 du 01/09/2015

Pour Avis

Le CEPICI

